

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MILANGES BELLETTIQUES.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Mardi, 19 Juin 1849.

No. 80

### LETTRE

DU R. P. ALEX. TACHÉ, O. M. I.,  
A UN PÈRE DE LA MÊME SOCIÉTÉ.

LAC CARIBOU, 16 Avril 1848.

Mon Révérend et bien cher Père,

Un mot sur notre établissement. Notre maison, comme toutes celles du pays est construite en bois. Pendant plus de 15 jours, M. Lafliche et moi, nous avons pétri de la terre avec du foin, ce mélange porte le nom de *torche*, appliqué contre les pièces de la maison, il remplace assez désavantageusement le mortier de chaux. Au lieu de ces riches peintures, dont on enduisait les parois de votre palais de Longueuil, nous avons à l'approche des froids trempé modestement un torchon dans un mélange de terre et de cendre et puis frotté de notre mieux tout l'intérieur de notre chaumière, tant pour la décoration que pour fermer les ouvertures qui semblaient promettre un passage trop facile au froid. Mais voilà que l'air extérieur mécontent de ce que nous lui refusons l'hospitalité, entreprend de se venger d'une manière bien cruelle; il se niche dans la cheminée et nous renvoie au nez toute la fumée. Après quinze jours de souffrances, nous étions à la veille d'être métamorphosés en jambons, ce qui nous décida à construire une autre cheminée. La neige avait déjà enveloppé la terre de son blanc manteau et la nature hivernale avait jeté ses solides ponts sur les lacs, cependant il nous fallait trouver notre nourriture dans ces mêmes lacs. Que faire donc? Tout simplement percer cette épaule de glace et introduire dessous 6, 8 et jusqu'à dix rets, et tous les matins, par des froids jusqu'à 35° aller décrocher les pauvres poissons qui avaient le bon esprit de s'y enlarrasser. Voilà la façon de vivre de ces pays-ci. Il faut avouer qu'elle incommoderait plus d'un homme, élevé dans les pays chauds, mais les robustes enfants du Nord se font à cette besogne. J'ai moi-même été aux rets, plusieurs fois; on souffre les premiers jours, mais l'habitude adoucit ce tourment et je finirai peut-être par faire un bon pêcheur.

Je suis toujours mortifié de n'avoir point un de nos pères pour compagnon; mais à part ce titre, M. Lafliche possède tous ceux qui peuvent lui concilier l'estime et le respect. Il veut bien passer pardessus ses imperfections et nous conduits ensemble des jours heureux. Le cher confrère a été bien visité cette année; à la triste nouvelle de la mort de sa mère est venue se joindre une infirmité qui l'a forcé de garder la maison tout l'hiver. Des phages se sont formés dans une jambe et un bras, ce qui l'incommoda beaucoup, et privera peut-être bientôt les missions des secours qu'elles peuvent recevoir de ce zélé et vertueux prêtre. Le bon Dieu a pitié de ma faiblesse et ne m'envoie pas de semblables épreuves. Je me porte très-bien.

Il me tarde d'apprendre quel a été le résultat du voyage du bon P. Léonard. S'il avait eu le bon effet de nous gagner quelques sujets, je m'en réjouirais beaucoup; car il y a dans l'immense pays qui j'habite, beaucoup de postes, non encore visités et qui réclament un prompt secours. Si nous pouvions nous multiplier, j'aurais été déjà à plus de 500 lieues porter la bonne nouvelle et je suis convaincu qu'elle eût été reçue avec joie par un grand nombre de peuplades. En attendant, le malheur est qu'un grand nombre de ces infidèles meurent sans avoir reçu le baptême. D'ailleurs l'hérésie qui nous poursuit l'épée dans les reins, suit profiter de tout. C'est ainsi qu'au lac Laronge, tous les Sauvages sont protestants; ce malheur n'aurait point eu lieu, si des prêtres fussent venus ici, deux ans plutôt; ces Sauvages nous le disaient eux-mêmes. Je sais que le besoin de sujets se fait sentir partout, mais le besoin est encore plus impérieux dans les pays infidèles, parce que là les âmes ne reçoivent aucun secours quelconque. Aussi, mon cher père, je suis convaincu que notre cause trouvera toujours en vous un défenseur zélé.

Depuis mon arrivée à Pile à la Croix, j'ai fait trois voyages d'assez long cours. Celui d'Athabascaw m'a procuré beaucoup de consolations. J'ai trouvé là des Sauvages qui ont montré des dispositions, aux quelles on ne peut pas naturellement s'attendre. Quoiqu'ils n'eussent point encore vu de prêtres, ils savaient tous leurs prières en français. Le jour ne suffisait pas à leur zèle, il fallait y consacrer une bonne partie de la nuit. Je n'ai pas été libre une seule fois, avant onze heures du soir. C'est dans de pareilles circonstances qu'il faut être missionnaire. Je n'ai pas été tout à fait deux mois absent et j'ai fait 194 baptêmes. Ces bons Sauvages désiraient vivement que je passasse l'hiver avec eux. Dans l'impossibilité de me rendre à leur désir, je leur promis de les aller visiter encore l'automne prochain. Je me rendrai de là sur les terres des Montagnais, où il y a un bon nombre de ces Sauvages qui n'ont point encore entendu parler de Dieu et qui désirent ardemment ce bonheur. C'est dans le district d'Athabascaw que se trouve la rivière à la Paix. Les Castors qui en habitent les bords, sont eux aussi très bien disposés. M. Bourassa les visite cette année, pour la seconde fois; mais la distance trop grande de cette place à sa résidence ordinaire, ne lui permettra plus d'y revenir, et les deux postes de cette rivière deviendront le partage de ceux de nos pères, qui seront envoyés à Athabascaw. Il serait très à propos de visiter les grands lacs des Esclaves et le fleuve McKenzie où il y a de nombreuses tribus, dont quelques unes au moins soupirent déjà après ce bonheur. Vous voyez, mon R. Père, que les pays à parcourir ne nous manquent pas, ce sont les ouvriers qui manquent aux pays. La maison est abondante, prions donc le Père de famille qu'il envoie des ouvriers. Je fis le voyage à Athabascaw en petit canot, avec deux Sauvages et un jeune métis pour servir ma mousche. L'un de mes Sauvages me donna une leçon qui caractérisa bien la naïveté de ces enfants de la nature. On avait eu la bonté de me donner l'hospitalité au fort et je prenais mes repas avec les commis-

Je croyais de stricte convenance de rester après le repas m'entretenant avec mon hôte pendant quelques instants; c'était le seul moment de la journée où je pouvais le voir. Un jour il n'y avait pas encore cinq minutes que nous avions fini de dîner, le domestique, étant la table, mon Sauvage s'aperçut, que le repas était terminé, entrant brusquement dans l'appartement et m'adressant la parole en Montagnais d'un ton joliment s'évère: que fais-tu ici, ne dit-il, tu parles inutilement avec ce petit chef, tandis qu'il y a, dans la chambre, un grand nombre de Montagnais qui l'attendent; tu ferais mieux de les rejoindre et de les instruire. Je traduisis la réprimande à mon hôte; elle me servit d'exci-tuse pour cette fois et pour bien d'autres. Je repartis d'Athabascaw le 27 Septembre, et n'arrivai chez nous qu'après huit jours de marche; quatre jours après, la navigation des petites rivières était interrompue. Le jour de la Toussaint au soir, par un temps affreux, je vis arriver un Sauvage: c'était précisément le frère de celui dont je viens de vous parler. Quelle affaire, lui dis-je, nous l'amène par un temps pareil? Mon père se meurt, nous répondit-il, le demande qu'on vienne le baptiser. Il faisait nuit, le Sauvage était fatigué, nous n'avions point de raquettes, en sorte qu'il n'était pas possible de partir le même soir. Le lendemain j'en envoyai chercher des raquettes au fort et me mis en route à zec mon Sauvage. Les chemins n'étaient rien moins que beaux. Il fallait passer une partie du lac en canot, ailleurs. Peu était monté sur la glace, ce qui ne m'accablait pas fort pour monter à la raquette. Dans le bois je mesurai deux pieds et demi de neige tombée la veille. Nous ne pûmes point nous rendre ce soir-là, il fallait nuit et mon compagnon étranger au pays ne pouvait pas précisément déterminer l'endroit où était la loge. Le lendemain, à la pointe du jour, nous nous mîmes en route, et avant le lever du Soleil, j'étais au près de mon malade. Je lui rappelais les principales vérités et connaissais ses bonnes dispositions, je n'hésitai pas à lui conférer le Sacrement de la régénération. Le moindre retard pouvait rendre mon retour impossible, je repartis de suite à la faveur de notre chemin de la veille, j'arrivai chez nous le même soir, un peu fatigué mais heureux d'avoir gagné une âme rachetée au prix du sang de mon Sauvage. Ce Sauvage est de puis venu nous rendre visite; j'est très bien.

Je suis encore, cette année, au lac Caribou, cette mission n'est pas très importante par rapport au nombre des Sauvages; mais quand il n'y en aurait qu'un seul son âme n'est-elle pas le prix d'un de nos Sauvages, cette missionnaire peut-il hésiter à devenir à son service. Ce qui nous a déterminé à venir ici d'abord, c'est le danger que couraient les Sauvages d'être entraînés dans l'erreur. D'ailleurs il paraît qu'un grand nombre de Montagnais doivent se réunir ici, vers la fin du mois, ils viennent de très loin. Le but de leur voyage est de voir un prêtre et de se faire instruire. Il n'y a, en tout cela, qu'une seule chose qui me fait de la peine. C'est de ne pas parler la langue de ceux que j'ai occasion d'instruire. Dans ces districts et celui d'Athabascaw, on a besoin du Cris et du Montagnais. [Ici un jour de celui du Saguenay] et ce n'est pas l'affaire d'un jour d'acquiescer la connaissance de ces langues. Les occupations auxquelles nous avons été obligés de nous livrer, pendant l'hiver, afin de subsister, nous ont empêché de nous occuper, autant que nous l'aurions désiré, de l'étude des langues. Le temps apportera remède à ce mal, et alors il me semble que les Missions n'auront rien de pénible.

Adieu, mon R. Père. croyez toujours à l'attachement sincère de votre enfant tout dévoué.

Alex. Taché, O. M. I.

### RÈGNE DE LA TERREUR A ROME.

Naples, 13 mai.

Voilà quinze jours que nous ne recevons plus de nouvelles de Rome, toutes les portes étant barricadées; le peu que vous en dirai a été rapporté par des personnes sorties de vos murs sous des déguisements. Il paraît que ce qui a le plus exaspéré à Rome, et porté les habitants à une résistance désespérée contre les français, ce fut une phrase que le général Oudinot aurait dite à Rusconi, ministre des affaires étrangères, qui était venu le trouver à Civita-Vecchia pour lui demander ses intentions. "Les romains n'auront jamais le courage de se battre," aurait répondu le général français aux menaces du ministre républicain. Cette phrase, vraie ou fautive a été répandue dans Rome avec une habileté extrême, et a excité une indignation générale contre les français. On a vu des officiers qui s'étaient retirés pour ne pas prêter serment à la république, prendre les armes comme simples soldats et courir aux barricades. De cette manière, on a obtenu qu'une partie de la garde nationale (en petit nombre à la vérité) se soit aussi présentée pour combattre les français. On ne peut cependant pas dire que le peuple romain se soit battu. La masse des défenseurs était fournie par les légions étrangères, Français, Polonais, Lombards en grand nombre.

Des commissions sont organisées en grand nombre pour les barricades. Toutes ces commissions dépendent du triumvirat; mais munies de pleins pouvoirs, elles peuvent requérir ce qui leur convient. De là un désordre immense et les dévastations les plus déplorable. Sous prétexte d'avoir du bois pour les barricades, on a enlevé toutes les charpentes de la basilique de Saint-Paul, coupé les arbres de la villa Patrizi, de la villa Albani, et d'une partie de la villa Borghèse. On a abattu l'église et le couvent de Saint-Sébastien hors les murs, s'opposant, par son voisinage de la ville, à la défense de l'enceinte. Les moines Bénédictins de Saint-Paul ont été obligés de s'enfuir, car on avait menacé de mettre le feu à leur couvent; ils sont arrivés l'autre jour à Gaëte. Plusieurs prêtres que l'on accusait d'avoir tramé une rébellion ont été assassinés; parmi eux, se trouvent le curé de la Minerva et deux jésuites italiens. Les religieux du Sacré-Cœur de la Trinité des Monts ont été obligés de chercher un refuge dans une anbergo de la place d'Espagne, sur laquelle le consul américain

a fait arborer son drapeau dans l'espoir de les protéger. M. de Forbin-Janson a couru les plus grands dangers; il avait donné asile à quelques officiers français qui étaient parvenus à s'échapper des mains de leurs ennemis; une bande de factieux vint les redemander; sur son refus, on le coucha en joue, et il fut obligé de les mettre aux agresseurs. Il a protesté contre cette violation et a demandé ses passeports; mais il paraît qu'il n'a pas pu les obtenir.

On dit que la garde nationale ayant protesté qu'elle entendait ne pas se battre contre les français et ne s'occuper que de l'ordre intérieur, les triumvirs firent une perquisition à domicile, s'emparèrent de vingt-cinq gardes nationaux, et les firent fusiller comme traitres à la patrie, pour ne pas s'être portés volontairement à sa défense.

À vous parler franchement, l'opinion ici à Gaëte n'est pas favorable aux français; tout le monde se demande pourquoi ils sont venus. Pour rétablir le Pape ou pour lui imposer de nouvelles conditions? Leur conduite a été si peu franche, leurs proclamations si contradictoires que le doute au moins est permis à cet égard. Il est impossible de se conduire plus noblement et avec plus de loyauté que le roi de Naples; partout il rétablit les autorités au nom du Pape, et relève le drapeau pontifical seul. Son arrière-garde est concentrée à Volletri, le parc d'artillerie à Genzano, le corps d'armée et le quartier-général à Albano, l'avant-garde à Castel-Grandolfo Marino et les Frattocchie. Il semble que Dieu veuille le récompenser de son dévouement au Saint-Siège; partout l'ordre se rétablit dans son royaume: hier nous avons reçu la nouvelle positive que Filangieri était maître de Palermo, après avoir fait éprouver des pertes immenses aux insurgés.—Nous attendons d'un jour à l'autre 8 ou 10,000 Espagnols qui doivent débarquer à Porto d'Anzo pour se réunir au roi de Naples.

### ESQUISSES BIOGRAPHIQUES.

LE GÉNÉRAL WORTH.—Nous trouvons dans le *New York Sun* une curieuse biographie de cet officier qui vient de mourir au Texas et dont le nom occupera une si belle place dans l'histoire de la guerre du Mexique. Le major-général William J. Worth est né dans l'Etat de New-York. Ses ancêtres, Anglais de naissance, vinrent s'établir dans le Massachusetts en 1642. Le père du général était marin, mais il fit donner à son fils une éducation commerciale. Le jeune Worth ne voulut pas cependant se faire marchand. Il avait un goût prononcé pour la carrière des armes. Aussi à peine la guerre fut-elle déclarée contre l'Angleterre, en 1812, qu'il entra dans l'armée en qualité de secrétaire particulier du major-général Lewis. Celui-ci jugea bientôt que l'épée conviendrait mieux aux mains de son jeune et bouillant secrétaire que la plume dont il faisait un assez triste usage. Il l'envoya donc à Scott qui commandait alors une brigade sur les frontières canadiennes. Scott accueillit le jeune homme avec bonté le plaça dans son état-major comme aide-de-camp. Worth, au comble de ses vœux, suivit partout son chef et se distingua dans les batailles de Chippewa et du Niagara. En 1814, il fut nommé capitaine. Il avait déjà reçu une blessure dont il souffrit jusqu'au moment de sa mort. Après le rétablissement de la paix, le gouvernement l'attacha à l'École militaire de Westpoint. Puis survint la guerre de la Floride où il conquit le grade de brigadier-général par brevet. Il commanda plus tard une division de l'armée américaine qui envahit le Mexique à la suite d'une querelle d'étiquette qu'il eut avec le colonel Twiggs, il donna sa démission et revint à Washington, mais ayant appris que le général Taylor se trouvait exposé à un très-grand danger, il oublia ses griefs et se hâta de retourner au poste de l'honneur. On sait la part brillante que le général Worth a prise à la victoire de Monterey. Dans l'assaut que nos troupes livrèrent à cette ville, il se distingua entre tous par sa rare intrépidité et sa sollicitude pour les soldats qu'il commandait. Quelques semaines plus tard il était sous les murs de Vera-Cruz avec son ancien chef et dressait les termes de la capitulation. Nous le retrouvons ensuite à Cerro Gordo où sa brigade fit des prodiges de valeur, et quelques jours après il enlevait avec ces mêmes soldats la ville et la citadelle de Perote. Puis, marchant de succès en succès, il livra bataille à Santa-Anna sous les murs de Puebla dont il s'empara, et assista ensuite aux sanglantes journées de San Augustin, de Churubusco, de Choptulpec, de Molino del Rey et enfin à la prise de la capitale. Là devant se terminer sa carrière de gloire. Revenu aux Etats-Unis, il fut investi du commandement de l'armée du Nouveau-Mexique et il se rendait à son nouveau poste lorsqu'il fut atteint du choléra dans une des villes du Texas et mourut seul loin de sa famille et de ses amis.

LE GÉNÉRAL GAINES.—Né le 20 mars 1777, en Virginie, le général Gaines avait commencé sa carrière militaire à l'âge de dix-huit ans, dans une lutte contre les Indiens du Tennessee. Rentré dans son étude d'avocat après cette première campagne, il en sortit de nouveau en 1799 pour accepter un brevet d'enseigne dans l'armée régulière. En 1804, il fut nommé collecteur militaire du district de Mobile, alors occupé presque entier par les Espagnols. Après avoir pris une part active à l'affaire d'Arco Barr, qu'il arrêta lui-même, il fut promu un grade de capitaine, et entra encore une fois dans la vie privée, d'où ne tarda pas à le tirer la guerre de 1812. Il commandait le 25e régiment d'infanterie à la bataille de Chrysler's Field (11 novembre 1813) où il se couvrit de gloire en protégeant la retraite de l'armée avec autant de bravoure que de talent; aussi fut-il nommé brigadier-général le 9 mars 1814. En cette qualité, il commanda à Sackett's Harbour, puis au fort Erie, dont la défense est un des plus beaux titres, en même temps qu'une des pages les plus héroïques des annales américaines. Une grave blessure, provenant d'un éclat de bombe, l'empêcha de prendre part aux dernières opérations de cette guerre; mais il eut l'honneur de se voir voter des remerciements par le congrès; il reçut en même

temps une médaille commémorative et le brevet de major-général. Depuis cette époque, il occupa divers commandements militaires, et joua ensuite un rôle assez actif dans la lutte contre les indiens Séminoles. La guerre du Mexique le trouva à la tête de la division du sud-ouest, où il leva de son propre chef, et sans attendre les ordres de Washington, une force considérable de milice; ce zèle un peu hâtif, qui n'eût pas d'ailleurs grand résultat, fit traduire le général devant un conseil de guerre; mais la décision de ce conseil ne formula aucun blâme contre lui, et la chaleur toute juvénile du vieux soldat n'eut pour effet que de l'exposer à ces moqueries, assez inoffensives d'ailleurs, que l'opinion publique dirige volontiers contre les efforts intempestifs et exagérés. Mais cette ombre à peine sensible n'avait terni aucun des sentiments qu'inspirait au peuple le caractère personnel et le passé du général Gaines. Bien qu'il eût 72 ans au moment où la mort l'a frappé, et que son avenir fut moins riche de services actifs que celui du général Worth, sa perte ne sera pas moins vivement sentie, et la pénible émotion qu'elle a causée à Washington trouvera un légitime écho sur toute l'étendue de ce pays. *Courrier.*

### FAITS DIVERS.

LOUIS NAPOLEON.—En beaucoup d'endroits, le président est dépopulaire, parce qu'il a trompé l'espoir de ceux qui voulaient tout simplement qu'il se fit empereur. Les désappointements les a jetés dans l'exécration, et les socialistes même a pour eux l'aurait de la vengeance, la tentation de la nouveauté et du fruit défendu. Ils veulent en essayer par curiosité, plus que par conviction; s'ils en étaient pendant trois mois, ils rejetteraient à coups de fourche ceux-à même qu'ils viennent d'élever sur le pavais. Mais ce qui fait la force des doctrines socialistes, c'est précisément qu'elles sont à l'état de promesses théoriques et l'essai en est trop coûteux pour qu'on puisse tenter. On ne joue point avec le feu. Il ne reste donc qu'à l'éteindre, ou, tout au moins, à en arrêter les progrès.

PROUDHON.—Voici, d'après nos prévisions, la fin probable de P. J. Proudhon: Quand le carnaval sera terminé, quand la France se remettra à faire de l'ordre, ce qui devrait bien ne pas tarder, car enfin on a un peu abusé du droit de faire le contraire, P. J. Proudhon rentrera dans la vie privée, et nous serons tout surpris de le retrouver un jour perché sur un banc d'un pont, ou à la garde des parapluies et ennues à la porte d'un musée. Il va sans dire que nous le reconnaitrons à ses lunettes.

LA CHARITÉ.—Aujourd'hui dimanche, dans l'octave de l'Ascension on a lu au pône, dans toutes les paroisses de chapelles du diocèse, le mandement que vient de publier Mgr. Paréchevêque de Paris, relativement au fléau du choléra. Bien que les ravages de l'épidémie soient circonscrits et aillent en décroissant, le pieux et charitable prélat annonce à MM. les curés qu'il les autorise à dispenser les fidèles de l'abstinence du vendredi et du samedi, selon les demandes et les besoins de chacun. Mais ce qui frappe surtout dans cette touchante circulaire du premier pasteur, c'est l'admirable charité par laquelle il déclare, qu'à l'exemple de l'illustre et vénéré Mgr. de Quélen, il se dispose à adopter les orphelins que l'épidémie aura faits pendant sa funeste durée.

Nous nous souviendrons, s'écrie Mgr. Sibour en terminant, du zèle aussi ardent que tendre d'un saint Vincent de Paul. Les monuments de sa charité sont encore vivants sous nos yeux. Enfin, nous nous souviendrons de l'œuvre si belle et si bien conduite des orphelins du choléra, pensée sortie du cœur de Mgr. Quélen, qui trouva tant de sympathie dans cette grande cité, dont la charité la plus pure poursuit avec une persévérance admirable, la réalisation, et qui, durant l'espace de douze années, a sauvé, nous le croyons, plus de douze cents enfants. Cette œuvre avait à peine fini ses travaux, elle va reprendre. L'appel que nous avons fait aux membres qui la dirigent avec tant de succès a été entendu. Annoncez-le aux fidèles, Monsieur le curé; et veuillez solliciter au faveur de l'œuvre des Orphelins du choléra les secours qu'ils accorderont à l'ancienne. Déjà, rien que dans les faubourgs, plus de cent enfants que le fléau a rendus orphelins ont été inscrits sur nos listes. Les sœurs de charité les ont recueillis, en attendant que nous ayons pu leur trouver un asile et des soins maternels. Nous comptons, pour y parvenir, sur votre concours pressé, Monsieur le curé, sur la charité de tous vos bons paroissiens, et particulièrement sur le zèle infatigable de ces dames auxquelles la charité ne s'adresse jamais en vain, dont la main et le cœur sont à nous toutes les bonnes œuvres, et que nous proclamons hautement les protectrices, et plus que cela, les mères des pauvres.

COURAGE ET CHARITÉ.—Le 29 mars, M. l'abbé Paul, curé de Senez (Basse-Alpes), se promenant sur les bords de l'Assé, aperçut un enfant qui tombait dans la rivière. Ne consultant que son dévouement, il se précipita aussitôt, et après des efforts sur-humains, il parvint à saisir la pauvre créature, mais la violence du courant les entraîna; et se séparèrent. L'abbé Paul regagna la rive, se dépeçut; et se soutint, et sans tenir compte de l'imminent danger auquel il s'exposait de nouveau, il se jeta encore dans l'eau. Il a enfin la satisfaction de rendre à sa famille ce jeune enfant qu'il vient d'arracher à une mort certaine, en le disputant à la fureur des flots.

LES TYRANS.—De tous les tyrans, la pire espèce est celle qui se fait un marchepied de la démocratie. En général, ce sont des hommes stériles qui veulent faire précéder leurs individualités grossières sur les droits les plus sacrés. Qui donc a dit cela? Peut-être le comte de Maitre? Bonold? Point du tout. C'est M. Sobrier qui a dit cela dans la *Comédie de Paris*, le 14 mai 1848.

LES RÉGÉNÉRÉS.—On a toujours taxé d'exagération ce que les historiens racontent du fameux échafaudon de blé à Paris, mais un envoyé à l'empereur Néron. Un cultivateur de Uthraga (Algérie) vient de présenter à la com-

mission chargée d'examiner les produits de l'industrie algérienne une tige de blé, provenue d'un seul grain et qui porte cent cinquante-deux épis magnifiques. Ce phénomène figurera à la prochaine exposition de Paris.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 19 JUN 1849.

A NOS ABONNES.

Ceux de nos abonnés qui sont en retard de deux ou plusieurs semestres, sont priés de régler le plus tôt possible avec nous. Nous espérons qu'ils se regarderont après cet avis, comme tenus, d'une manière plus stricte qu'auparavant s'il est possible, de nous payer de suite ce qu'ils nous doivent. Ce n'est qu'avec de la ponctualité dans les paiements qu'ils peuvent s'attendre à de la ponctualité et de l'intérêt de la part des Melanges.

NOUVELLES PAR LE CAMBRIA.

Le parlement anglais ne s'est plus occupé de nos affaires. La détresse continue en Irlande; le choléra s'est déclaré à Berlin.—En France, l'Assemblée Législative s'est réunie le 25 mai; il y a eu (le 30) une séance orageuse, au sujet de la démission du colonel chargé du commandement des troupes pour la protection de l'Assemblée. Ledru Rollin, monté à la tribune, n'a pu se faire écouter; il a déclaré que son parti et lui ne pouvaient plus se faire entendre, que la liberté de discussion était détruite. On parlait du maréchal Bugeaud comme devant être nommé premier ministre.—Les Français ne sont pas encore entrés à Rome. On disait que le général Oudinot craignait que les soldats ne voulussent pas obéir, s'il s'agissait de prendre Rome d'assaut.—Les Hongrois continuent à maintenir leurs positions contre les troupes autrichiennes.—Laguerre entre les Prussiens et les Danois se poursuit activement.

En Portugal, il règne une grande détresse; un grand nombre de maisons et granges ont été saisies pour dettes. Charles-Albert [ex-roi] y vit dans la solitude.—Quant à l'Autriche et la Russie, la Gazette de Cologne confirme la nouvelle de la capture de 36,000 Russes par les Hongrois. Il paraît que plusieurs officiers Russes sont passés du côté des Hongrois, qui, dit certain journal, ont de plus tué 8,000 des soldats du Czar. On ajoute qu'un corps de Hongrois est entré en Moravie. Bem a son quartier-général sur la frontière de la Moldavie. Un autre corps Hongrois a pénétré en Gallicie, dont il soulève les populations, qui disent des correspondances, auront à lutter contre 128,000 Russes soutenus de 20,550 chevaux.

NOUVELLES PLUS RECENTES.

FRANCE.—L'Assemblée Constituante a clos ses travaux par deux séances remarquables. L'opposition demandait une amnistie générale pour toutes les condamnations politiques. Cette proposition a été rejetée par une majorité de cinq voix sur 567 votants. L'Assemblée, avant de se séparer, a voté des remerciements à la Garde Nationale et à l'armée, portant que les citoyens qui composent ces deux corps ont bien mérité de la patrie.

ITALIE.—Rome.—Les troupes françaises de l'armée d'expédition sont toujours campées sous les murs de Rome. Des germes de mécontentement ont pris naissance dans les rangs des soldats qui avouent ouvertement leurs sympathies pour la république romaine. On craint que les troupes ne refusent d'agir, si on leur donne l'ordre d'attaquer Rome. D'un autre côté, la fièvre malariale dite Malaria fait sentir sa pernicieuse influence. Il résulte de là que l'armée commandée par le général Oudinot est dans une position bien précaire. Les troupes napolitaines ont été battues par les Romains et elles se sont repliées sur leur territoire. Les autrichiens paraissent disposés à laisser les français régler seuls le conflit avec Rome.—Les dernières nouvelles annoncent que l'Assemblée constituante a rejeté les propositions faites par M. de Lesseps envoyé extraordinaire de la république française. Elle a donné le pouvoir aux triumvirs investis de la dictature, de traiter aux conditions suivantes: 1. Le peuple romain exerce sa souveraineté par le suffrage universel. 2. Les Napolitains, les Autrichiens, les Espagnols évacueront les Etats romains, car l'exercice du suffrage universel, sous la pression des baïonnettes étrangères, serait une dérision. 3. Les Français se retireront à une distance plus éloignée de Rome. La république, toujours généreuse et fraternelle, pour les républicains ses frères, leur choisira un endroit où ils pourront être à l'abri de la fièvre malariale. Par là, ils seront considérés comme des amis, et non des protecteurs; car la démocratie de Rome veut se constituer elle-même sans intervention étrangère. On dit qu'une députation a été envoyée auprès du Pape à Gaëte, pour l'inviter à rentrer à Rome. On est disposé à lui reconnaître un pouvoir temporel très-limité, à la condition que tous les cardinaux n'aient aucun pouvoir politique.

ALLEMAGNE.—On annonce que la tranquillité paraît se rétablir dans les provinces prussiennes de l'ouest.—Dans le Duché de Bade, sur le Rhin, dans la Bavière, les chefs du peuple insurgé attendent le résultat des nouvelles élections en France.

AUTRICHE.—HONGRIE.—POLOGNE.—La réunion des empereurs de Russie et d'Autriche a eu lieu à Varsovie. Cette entrevue a duré 24 heures. Les Hongrois ont pris la ville de Bude par surprise. Ils se sont ainsi rendus maîtres de Fiume, principal port de mer de la Hongrie. La démocratie pacifique confirme la nouvelle de la défaite des Russes par les Hongrois sous Bem; dans les défils des montagnes de Rotheintran, 25,000 Russes ont été battus par une division de Hongrois, et repoussés jusque dans les Monts Carpathes. Bem a maintenant une armée de 60,000 hommes, avec 200 canons.

DANEMARCK.—La guerre continue entre le Danemark et la Prusse.—La ville de Frédérick a été prise après un bombardement. Une division de la flotte Russe a paru dans la Mer du Nord qui baigne les côtes du Danemark.

ENCORE PLUS RECENT.

Louis-Napoléon ne devait pas envoyer son message à l'Assemblée législative, avant la formation des bureaux. On pensait que M. Drouin de l'Eluys continuait à être ministre des affaires étrangères.—L'ambassadeur du roi de Prusse était arrivé à Paris. On rapportait que M. Dupin avait été élu président de l'Assemblée, ayant pour concurrents Lamoricière et Ledru Rollin.—Le ministre Russe à Constantinople venait de quitter cette ville pour s'en retourner en Russie; il était en bons termes avec la Turquie, des frontières de laquelle le Czar a retiré une partie de ses troupes.

PIEMONTE.—Contre toute attente, le général Ramorino a été exécuté le 22 mai, à Turin. Voici ce qu'on lit dans une lettre de cette date: Ce matin, à six heures, a eu lieu l'exécution du général Ramorino, au Champ-de-Mars. Le général a gardé son sang-froid jusqu'au dernier moment, et il est mort en vrai soldat. Il était entouré par une haie de soldats de toutes armes, en grande tenue, contenant avec peine une foule avide de ce douloureux spectacle. Ramorino est resté debout et a donné lui-même l'ordre de faire feu. Avant d'ordonner le feu, il a dit d'une voix forte: "Je proteste contre ma condamnation, et je déclare devant Dieu que je meurs innocent." Le roi de Piémont est gravement malade et dans l'impossibilité absolue de diriger les affaires du pays; aussi vient-il de se substituer, pour tous les actes de l'autorité royale, son frère cadet, Ferdinand-Muric-Albert, duc de Gènes.

VÉNISE.—La Gazette de Venise mentionne une brillante sortie des défenseurs de Malghora dirigée contre une redoute d'où les Autrichiens essayaient d'incendier les pirogues nouvelles dans le canal. Trente artilleurs vénitiens, conduits par M. Andrus, lieutenant d'artillerie de marine, et portant avec eux une machine à fusées, se sont avancés jusqu'à cinquante pas de la redoute ennemie, et par un feu bien dirigé ont forcé l'ennemi à l'évacuer.

DEPÊCHE DE LORD ELGIN.

Nous trouvons dans le Pilot de ce matin la seconde dépêche de Lord Elgin à Lord Grey. Le gouverneur-général y fait l'historique du bill d'indemnité, et donne les raisons pour lesquelles il n'a pas cru devoir dissoudre le parlement, et qui l'ont engagé à sanctionner ce bill. Cette dépêche est des plus remarquables; elle est modérée, claire, franche, et vraie. Elle fait infiniment honneur à Son Excellence. Nous tâcherons d'en donner la traduction dans notre prochaine feuille.

L'Avenir du 14, en réponse à notre article du 12, dit entre autres choses: "Nous n'avons jamais dit que le prêtre catholique portait du fanatisme ou des considérations politiques au tribunal de la confession." Nous répondons que l'Avenir l'a au moins donné à entendre.—L'Avenir ajoute: "la doctrine du rédacteur (des Melanges, paraît être qu'il est impossible que le prêtre puisse tenir une pareille conduite. La chose serait à souhaiter; mais cette prétention dans l'état actuel n'est que ridicule." Les messieurs de l'Avenir pourraient-ils nous dire pourquoi cette prétention serait ridicule?

Le Morning Chronicle de Québec n'en cède nullement à la Gazette de Montréal pour l'extravagance du langage, et l'encouragement qu'il donne aux émeutiers toriens de la capitale. Dans sa feuille du onze, nous lisons le passage suivant: "De fait, les procédés des émeutiers de Montréal sont précisément ceux qui doivent avoir lieu, dans tout pays où le peuple prend un intérêt considérable dans les affaires nationales. C'est une preuve de liberté, un signe de progrès (!!!). Moralement parlant, ça peut n'être pas parfaitement bien; mais c'est quelque chose d'inhérent à des institutions libres; c'est, en un mot, le seul moyen par lequel un peuple puisse se faire écouter, quand tous autres moyens ont été épuisés. Nous ne désirons pas (!) justifier une pareille conduite; nous voulons seulement démontrer que, dans certaines circonstances, des explosions populaires sont inévitables."

Le Mercury de Québec annonce que Jos. Cauchon, M. P. P., est nommé avocat de la Maison de la Trinité à Québec, et qu'il doit sous peu être fait co-imprimeur de la reine.

Le Journal de Québec, que nous avons reçu dimanche, contient le passage suivant qui répond parfaitement à l'avancé du Mercury: "M. Primerose est l'avocat régulier de la Maison de la Trinité; mais comme celle-ci savait que M. Cauchon était le rédacteur de la loi actuelle, par laquelle elle existe, elle résolut sans division de l'adopter à M. Primerose pour la rédaction des règlements qui doivent naître de cette même loi.—Quant à l'autre assertion du Mercury elle vaut ce que vaut la première."

La Gazette de Montréal, dans sa feuille de samedi, annonce au monde "qu'elle est certaine que l'administration actuelle va être avant peu (!) chassée du pouvoir." Après quoi, elle lance les injures les plus grossières et les plus révoltantes contre les Canadiens-Français, les libéraux du Haut-Canada et S. E. le gouverneur-général.

A tout cela, nous pensons que le silence et le mépris sont les meilleures réponses. Des gens, qui ne savent pas garder les simples convenances de la société, doivent être traités sans égards et sans considération.

Néanmoins, nous espérons que cette partie de la population du pays, qui peut quelquefois être dans le cas de lire la Gazette, ne se laissera pas influencer par les sorties calomnieuses de cette feuille sans principes et sans loi. Il faut ainsi espérer que les appels, que la Gazette fait tous les jours aux passions et à la violence, sont soigneusement notés pour servir un temps et lieu. Autrement, où chercherait-on la cause de tous les outrages qui peuvent se commettre parmi nous?

Les journaux du Haut-Canada nous apprennent que le dîner qui devait se tenir à Guelph en l'honneur de M. Fergusson M. P. P. a eu lieu le 13 du courant. M. Fer-

gusson s'est rendu à Galt accompagné d'un bon nombre d'amis. Ils ont bientôt quitté cette place pour se rendre à Guelph, qui les a reçus à bras ouverts. A trois milles de la ville, une grande foule s'était réunie avec musiciens et drapeaux, et a accueilli M. Fergusson et ses amis par des vivats prolongés. Après quoi, on s'est formé en procession, et l'on est entré en ville au son d'un canon, que l'on avait fait fonder pour l'occasion. Le Globe de Toronto nous assure qu'il ne s'y trouvait pas moins de deux mille personnes.

Lorsque la procession a été terminée, le cortège s'est rendu à une salle préparée pour la circonstance, et où 480 personnes ont pris part à un dîner magnifique. Les santés suivantes ont été proposées et accueillies tour à tour par des bravos étourdissants: 1° La Reine; 2° le prince Albert, le prince de Galles et le reste de la famille royale; 3° le Gouverneur-Général; 4° Lady Elgin et le jeune Bruce; 5° l'armée et la marine; 6° A. J. Fergusson, émérite, représentant du comté; 7° J. James Durand, émérite, ex-représentant du comté; 8° l'administration actuelle du Canada; 9° l'hon. S. E. Mills et le conseil législatif; 10° la majorité de l'Assemblée législative; 11° Wm. Notman, émérite, et la liberté civile et religieuse; 12° G. Brown, émérite, et la presse du Canada; 13° les intérêts agricoles, commerciaux et manufacturiers du Canada; 14° le pays que nous avons laissé et le pays que nous habitons; 15° le comité central de la réforme de Waterloo; 16° les braves du district de Gore; etc., etc.

La Minerve d'hier soir contient un tableau donnant les noms des membres du parlement qui ont présenté des bills durant la dernière session, et faisant aussi connaître le nombre de bills présentés par chacun. En tête de la liste nous remarquons le nom de l'honorable M. Lafontaine qui a présenté quinze bills; M. PAPINEAU est à l'autre extrémité de la liste; il n'a présenté AUCUN BILL. Le ministère et les deux solliciteurs généraux ont présenté à eux seuls 87 bills! Au pays à distinguer ceux qui travaillent de ceux qui ne font rien.

Les toriens veulent faire un martyr de M. Wily, l'ex-chef de police. Ils font en sa faveur une souscription par toute la ville. Le Pilot dit qu'il n'y a pas de mal à cela; il pense que les toriens peuvent faire à ce sujet tout le capital politique qu'il voudront, tant que les souscriptions sortiront de leurs poches.

La chambre des notaires de Montréal vient d'admettre à la pratique du notariat les messieurs suivants: N. Lacasse, J. C. Bachant, E. Pagès, P. P. S. Bertrand et Edouard Lafleur.

Le bureau central de santé a commencé à fonctionner. Il vient de faire publier des recommandations fort judicieuses, et depuis quelques jours il fait des visites dans toute la ville, pour s'assurer que tout est en ordre et que la propreté est observée. On ne peut trop prendre de précautions dans un temps comme celui-ci. L'état sanitaire de la ville est excellent; tâchons qu'il continue d'en être ainsi.

Depuis quelques jours, M. Jérémie, notre actif chef-de-Police, a été dangereusement malade, par suite de la rupture d'un vaisseau dans l'estomac. Nous apprêtons avec plaisir qu'il est depuis hier hors de danger.

Mercredi dernier, il y a eu à Prescott un dîner ministériel, auquel tous les ministres avaient été invités. M. M. Drummond et Cameron y assistaient, ainsi que M. Burritt, M. P. P. pour Grenville.

Le bruit a couru ces jours-ci que M. Moffatt avait résigné la présidence de la ligue, parce que, disait-on, cette ligue a des idées d'annexion.

La Gazette Officielle de samedi contient une proclamation qui érige le township de Wotton, dans le district de S. François.

Au 15 courant, il avait été émis pour £374,917 de bons provinciaux; il en était rentré pour £24,9670; il y en avait encore en circulation pour £125,247.

Nous voyons avec satisfaction que 75 paroisses dans le Bas-Canada, contenant ensemble plus de 150,000 âmes n'auront pas cette année une seule auberge où se vendent des boissons enivrantes.

Nous apprenons que MM. Hudon et Cie., marchands de cette ville, viennent d'expédier, à leur propre compte, un vaisseau qu'ils ont acheté et chargé de beurre, fleur, lard etc., et qui est destiné à Halifax. C'est une entreprise, rare jusqu'ici parmi nous, et qui mérite d'être couronnée de succès.

Un citoyen de Montréal, récemment arrivé d'une tournée dans le Haut-Canada et l'Etat Michigan, nous apprend que les campagnes y présentent le meilleur aspect possible. On s'y attend à une récolte des plus abondantes.

On parle souvent contre la loi qui exige que nos Représentants possèdent pour £500 de propriétés, et l'on ajoute que c'est ridicule, que c'est contraire à la liberté, que pareille chose ne se voit pas aux Etats-Unis. Pourtant un de nos échanges, nous apprend que, dans la Caroline du Sud, on ne peut être représentant que si l'on possède 500 acres de terre et DIX ESCLAVES!

Nous voyons avec plaisir que le comité de régie de la société St. Jean Baptiste s'assemble ce soir, pour aviser aux moyens de célébrer dignement la Fête nationale. Nous ne doutons pas que, selon leur coutume, les citoyens ne montrent un zèle tout patriotique en cette occasion, et qu'ils ne se réunissent en grand nombre, pour aller au pied des autels demander à Dieu de protéger notre pays, et d'en écarter les troubles et les dissensions civiles.

Le 11 du courant, Mgr. de Sidyme a conféré, les ordres moindres dans l'Eglise de Ste. Anne de la Pénitence à MM. Lucien Ollivé, Jean-Baptiste Blanchette et Joseph Nigel Campbell et le sous-diaconat à M. Clovis Roy.

Il y a eu hier soir, vers 10 heures, un incendie qui a détruit une maison dans Griffintown.

Le Journal Français d'Agriculture pour le mois de juin

vient de paraître; il est toujours intéressant et utile. —Prix: cinq shélins par an.

Nos lecteurs ne doivent pas se fier entièrement aux rapports télégraphiques, qui se trouvent sous le titre "nouvelles par le Cambria." Il faut en prendre et en laisser.

Comme plusieurs de nos lecteurs nous ont témoigné le désir de voir publiés sur les Melanges toutes les réponses de Lord Elgin aux adresses des différentes parties du pays, nous nous sommes rendus à leurs demandes. Ils trouveront à la quatrième page un bon nombre de ces réponses, dont celle à l'adresse de Berthier est certainement une des plus remarquables; nous y attirons l'attention.

Le Provincial d'Hamilton rapporte que le Docteur Dill refuse la commutation de sa peine, et préfère subir la peine capitale, parce qu'il regarde le séjour à la pénitencier comme une mort continuelle.

Le Journal de Ste. Catherine (H. C.) dit que, durant le mois de mai, il est passé 313 vaisseaux dans le canal Welland. C'est sur l'année 1848 une augmentation de 21 vaisseaux.

Le Freeman's Journal de N. Y. nous apprend que, le 3 du courant, Mgr. Hughes a consacré la nouvelle église de St. Patrice à Newburg. S. G. y a confirmé une centaine de personnes.

Le même journal nous apprend l'arrivée à New-York de Mgr. Henin, qui était passé en Europe, il y a quelques mois.

Le Catholic Herald de Philadelphie nous annonce que, la première pierre d'une nouvelle église catholique, pour les Allemands, y a été posée le 10 du courant.

Le Freeman's Journal de New-York nous apprend que le 7 du courant, Mgr. Hughes y a administré la confirmation à 302 personnes.

Le Sun d'Halifax dit que le coût des dépêches télégraphiques d'Halifax à St. Jean et de là à New-York, pour les nouvelles de chaque steamer l'Europe, est de \$1000. ou \$22,000 par an. Ce sont le Herald, la Tribune, le Journal of Commerce, le Sun, l'Express, et le Courier and Enquirer (tous de New-York) qui supportent presque seuls cette dépense.

La Tablet de Londres dit que, le 25 avril, M. Henin, juif, a été baptisé à Bruxelles; il avait pour parrain le comte de Villermont, et pour marraine la marquise de la Boissière.

CONVERSIONS.—Un arménien schismatique vient d'embrasser la foi catholique à Berhampore.—A Bellerf, dit le Catholic Herald du Bengol, 17 protestants s'y sont convertis dans les six derniers mois. Deux catholiques apostats y sont aussi revenus de leurs erreurs, et sont restés dans le sein du catholicisme.—A Calcutta, l'enseigne Palsgrave s'est converti au catholicisme, et se retire de l'armée pour entrer dans l'état ecclésiastique. Le Star de Calcutta dit que c'est un gentilhomme de bonnes manières, d'excellente éducation et de beaucoup de connaissances. Il est le fils d'un chevalier anglais.

LETTRE DE M. CHINIQUY

(A M. LE DIRECTEUR DE L'AVENIR.)

M. le Directeur, "Dans votre réponse à ma dernière lettre, je lis ces paroles: "Nous défions qui que ce soit et M. Chiniquy comme les autres, de trouver des impiétés dans nos écrits... Nous avons porté un jugement sur un acte du Pape: Est-ce là une impiété?" Oui M., ce jugement porté sur un acte du Pape est une impiété... et, puisque vous en désirez absolument la preuve, je vous la donne:

"Si quelque ecclésiastique ou laïque, de quelque dignité qu'il soit revêtu, fit-il même empereur ou roi... ose convertir à son propre usage et usurper par soi-même ou par autrui, par force ou par menace... par quelque artifice, ou sous quelque prétexte que ce puisse être, les juridictions, biens, cens et droits, même féodaux et emphytéotiques, fruits, émoluments, et autres revenus que ce soit, de quelque église ou de quelque bénéfice séculier ou régulier, monts de piété ou d'autres lieux de dévotions, qui doivent être employés aux nécessités des pauvres et de ceux qui les desservent, ou pour empêcher par les mêmes voies que les dits biens ne soient perçus par ceux auxquels de droits ils appartiennent: qu'il soit soumis à l'anathème jusqu'à ce qu'il ait entièrement rendu et restitué à l'Eglise et à son administration, les dits juridictions, biens, effets, droits, fruits et revenus... et jusqu'à ce qu'il en ait obtenu l'absolution du Souverain Pontife." C'est le Saint Concile de Trente que vous venez d'entendre dans sa session 22, C. 11.

Les séculiers qui joignent la honte au noble représentant de notre gracieuse souveraine, parce qu'il avait proclamé et sanctionné une loi voulue et demandée par le peuple, se sont rendus coupables d'un crime déjà flétri au jugement de tout ce qu'il y a d'honnêtes hommes en Amérique et en Europe... Eh bien! monsieur, ce que ces hommes égarés ont fait à Lord Elgin, vous l'avez fait à l'égard du représentant de Jésus-Christ sur la terre. Comme je vous l'ai déjà dit... Pie IX, en excommuniant les brigands de Rome, ne faisait que proclamer, mettre à exécution une loi décrétée, voulue par l'Eglise universelle et infaillible de Jésus-Christ. A propos de cet acte du Souverain Pontife, l'Avenir cite sans avoir rien à retrancher ni à soutenir (Avenir No. 74) la Semaine qui appelle cette excommunication l'acte vicieux des Conciles, foudres usées de l'excommunication majeure: l'Avenir dit que cette excommunication est un abus de pouvoir spirituel. Voilà, M. le directeur une impiété. J'avais d'abord cru que cette impiété n'était qu'une erreur d'un moment chez les écrivains de l'Avenir: je m'étais bercé de la pensée qu'aussitôt qu'un main amie vous aurait montré l'abîme où vous vous précipitez avec vos lecteurs, vous reviendriez sage-ment et généralement sur vos pas... J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour vous faciliter le retour... Et, pour cela, vous m'appellez votre ennemi le plus acharné! Mais c'est la première fois que j'entends ap-

peler ennemi, la main qui veut arracher son frère du naufrage.

De ce que j'avais été 15 jours sans répondre à votre second article, vous avez dit que vous pouviez en conclure qu'une autorité supérieure m'avait fait agir ainsi... Je vous prouve dans ma troisième lettre que le temps seul m'a empêché de vous répondre... je vous déclare que je n'ai été influencé par personne... je vous affirme que ma conscience seule et mon amour pour la religion et mon pays me vous blessez également, m'ont porté à vous écrire... et malgré cela, vous persistez à dire que vous ne croyez pas à ma déclaration, deux fois répétée. Permettez-moi, M. le directeur, de vous dire que c'est la première fois de ma vie que je suis ainsi traité par un homme qui se dit gentilhomme. Il est vrai que pour donner une raison de ce que je vous ai dit, vous me citez une lettre de Monseigneur de Montréal, dont vous me reprochez de n'avoir pas dit un mot: Mais vous n'ignorez pas que l'argument: "Post hoc, ergo propter hoc," n'est pas reçu en logique. A propos de votre circulaire, vous me rappelez que le vénérable évêque de Montréal signalait à son clergé, comme bien dangereux un certain journal révolutionnaire... Si Monseigneur, voulait par là parler de l'avenir, il faut avouer que depuis ce temps vous n'avez rien négligé pour prouver à vos amis que l'évêque de Montréal voyait de loin et voyait juste. Monseigneur le directeur, quand on veut une révolution, il ne faut pas se fâcher si on nous appelle révolutionnaire... Or c'est une chose aujourd'hui bien claire que nous nous conduirions droit (si nous voulions vous suivre) à une révolution. Vous soupirez après l'annexion aux Etats-Unis; vous l'appellez de tous vos vœux... vous désirez changer de drapeau... vous voulez vous séparer de l'Angleterre... de l'état de colonie, vous voulez devenir état indépendant ou annexé à l'union américaine... Je regarde dans mon dictionnaire de Boeste... et il appelle cela une révolution... et ceux qui veulent ces choses sont appelés dans mon dictionnaire, "des révolutionnaires..." Ainsi c'est à Boeste qu'il faudra en vouloir dorénavant si quelqu'un appelle l'avenir un journal révolutionnaire...

Plus tard si vous me le permettez, je discuterai avec vous froidement ce que possible à l'annexion avec les Etats-Unis, à l'époque où nous sommes, serait utile ou non aux Canadiens. En attendant les preuves, je prendrai la liberté de vous dire que l'annexion avec les Etats, dans mon opinion, serait la plus grande calamité qui pourrait nous advenir. Je connais les deux peuples et les deux pays pour les avoir étudiés avec attention, et j'ose affirmer qu'en nous possédant, comme vous le faites, vers l'annexion, vous travaillez à la destruction complète des Canadiens; vous donnez la main à nos plus cruels ennemis. — Eux aussi, soupirent après l'annexion; car ils savent que si, aujourd'hui pour demain, les américains ont champ libre en Canada, avant 25 ans, ce sera fini de la religion, de la langue, de la nationalité des Canadiens. — Nos bons et heureux cultivateurs arrachés de leur terres, par l'appât des gros prix que les américains leur offrent, disparaîtront; ou ils ne cultiveront les champs de leurs pères que comme serviteurs et fermiers. L'habitant canadien sera encore longtemps avant de pouvoir lutter avantageusement avec le cultivateur américain. Avant de parler d'annexion, il faut travailler de toutes nos forces à instruire notre bon peuple des campagnes. De votre aveu, le clergé ne néglige rien à ce sujet... c'est à l'avenir à secourir le prêtre en cela, comme dans tout le reste; ça vaudra mieux, croyez-moi, que de parler de textes vieillies des conciles, et des abus du pouvoir spirituel de Pimont Pie IX.

Il y a une chose, M. le directeur, que je ne puis comprendre dans l'avenir; ou plutôt, il y a un mystère dont je n'ose soulever le voile: c'est cette protestation continuelle de vouloir écarter de votre politique tout ce qui a rapport à la religion, excepté quand il s'agit de la contrister et de l'humilier. Est-il possible que vous soyez sérieux dans ce que vous nous dites à ce sujet... Est-il donc possible que tout en nous protestant que vous êtes catholiques, vous soyez mis à la remorque de ceux qui cherchent, en dehors de l'évangile, les remèdes aux maux de l'humanité et le pain de l'intelligence dont les peuples ont besoin pour ne pas mourir? Est-il bien vrai que vous ne voulez pas de religion dans votre politique?... Mais alors vous nous menez droit au chaos, à l'anarchie: Car c'est l'élément religieux d'une société d'hommes, vous en faites une société de bêtes stupides et féroces. Si ce n'est pas la croix du Christ qui vous sert de drapeau... il vous faudra nécessairement choisir entre le croissant de Mahomet ou le bâton sanglant de Proudhon. Ne vous y trompez pas, si vous otez l'idée de charité, de la justice, du bien et du mal moral... Si vous otez l'idée du droit, de l'autorité, de l'obéissance, de la propriété, tel que la religion l'entend et tel que votre Catholicisme vous l'apprend; vous vous jetez (sans le vouloir peut-être, mais infailliblement) dans le socialisme. Le grand malheur des monarchies, c'est qu'en mille endroits, les rois ont oublié Dieu, ont renoncé à l'évangile... ils ont voulu prendre la place de Dieu... Aux lois paternelles de justice et d'amour de Jésus-Christ, ils ont substitué leur bon plaisir... ils ont voulu mettre leur pensée, leurs volontés à la place des pensées et des volontés de Dieu... Au lieu d'écrire sur tous les murs de leurs palais et de mettre en pratique ces mots du Christ: "Que celui qui est le premier entre vous, se fasse le dernier et le serviteur de tous," ils ont éloigné d'eux ceux qui leur répétaient ces graves et durs paroles du Divin Législateur... Les rois ont refusé de craindre et aimer Dieu et ils n'ont eu ni crainte ni amour pour les hommes qui étaient leurs frères, et ils sont devenus des tyrans dépravés ou cruels... Et ils ont irrité Dieu et les hommes... Et Dieu a soulevé sa colère au cœur des peuples... Et les peuples ont brisé le sceptre des rois... Et ce que Dieu a fait était bien fait.

Et bien, si la démocratie repousse aussi de son cœur, l'amour et la crainte de Dieu: Si elle ne veut pas que l'évangile réchauffe son cœur, et éclaire ses pas... Les démocrates n'auront, comme les rois, que des entrailles de fer pour leurs frères ils seront sans charité, sans amour... Alors, pour avancer, la démocratie plongera ses pieds dans le sang, et passera sur la terre à travers les ruines; ou il n'y a pas d'amour de Dieu, il ne peut y avoir d'amour de l'homme... Et tout gouvernement dont l'amour de Dieu et des hommes n'est pas la pierre fondamentale, ne peut subsister qu'à condition qu'il ne sera composé que de deux espèces d'hommes: les uns armés du fouet et du glaive sanglant de la terreur; les autres courbés jusqu'à terre, les épaules nues et meurtries et portant au cou la pesante chaîne de l'esclavage qu'ils ne briseront un jour que pour en élargir leurs anciens maîtres. Tu aimeras Dieu de tout ton cœur, et tu aimeras ton prochain comme toi-même, pour l'amour de Dieu. — (St.-Marc, C. 12, V. 30). Voilà la seule base de toute politique juste et raisonnable... et c'est

en vain que les hommes cherchent pour trouver rien de plus grand, de plus beau, de plus fort pour asservir un gouvernement quelconque. Au nom de Dieu et de notre cher Canada n'écoutez donc pas ces principes de votre credo politique... et si vous les admettez, ne dites donc plus... que vous vous absteniez avec le plus grand soin de toute question religieuse... car ces principes ne sont pas seulement une question religieuse mais ils sont toute la religion. Et si vous vous obstinez à prendre ailleurs que dans le sein du christianisme vos idées de droit, de justice, ce n'est pas moi qui serai votre ennemi, comme vous le dites, c'est vous-même (qui êtes votre plus grand ennemi), ce n'est pas nous qui nous séparons de vous, c'est vous qui vous séparez de vos frères catholiques... Car plus que jamais le peuple canadien, dans tous les rangs de la société, aime à se désaltérer de cette rosée céleste qu'on appelle religion. Et si vous voulez que votre démocratie soit fondée sur des idées justes d'ordre, de vertu, de devoirs, de quel droit, je vous le demande, osez-vous dire au prêtre de ne pas se mêler de votre politique? "Tout ce qui tient à l'ordre, à la vertu, à la justice, au droit, est du domaine du prêtre, sachez le bien. Partout où il y a des devoirs à remplir, le prêtre peut et doit parler. Allez, enseignez toutes les nations, instruisez-les de ce que je vous ai appris..." Ces magnifiques paroles sont adressées par le Ciel à tous les prêtres; et malheur à celui qui en retranchera un iota. Les rois n'ont pas toujours admis cette juridiction du prêtre vis-à-vis d'eux, et il paraît que les démocrates avancés de l'avenir n'en veulent pas non plus... Mais malheur au pays où le prêtre, par peur ou par ignorance, ne ferait pas connaître aux chefs du peuple comme au dernier des citoyens leurs devoirs envers Dieu et envers les hommes. Que les chefs du peuple soient rois, dictateurs, présidents, juges, représentants; le prêtre a mission de leur apprendre leurs devoirs comme au plus petit de ceux qu'ils gouvernent; Et, comme le disait spirituellement M. Et. Parent, dans sa lecture de l'hiver dernier: "Le prêtre ne doit pas seulement reprendre les petits pécheurs mais les grands aussi." Je sais qu'il y a des pays où les peuples et leurs chefs ont baillonné le prêtre, ou l'ont tué. La voix de Dieu parlant aux hommes par son église, ne se fit plus entendre alors... Mais une autre voix fut entendue, — ce jour là, c'était celle du canon venant de la mitraille... Les prêtres se tuèrent... mais au lieu de leur parole, on entendit les cris et les râles de ses blessés qui tombaient sur les pavés. Oui, monsieur le directeur, aussitôt que vous otez le prêtre ou la religion de votre société politique, vous faites disparaître les idées d'ordre, de justice, de propriété, de droit: à leur place vous n'avez que le droit de majorité sans principes, qui ne seront que le droit du plus fort. Car du jour où la minorité sera plus audacieuse, mieux organisée que cette majorité, (ce qui s'est déjà vu et ce qui se verra encore) celle-ci sera écrasée, écrasée et noyée dans son sang.

Je n'ai pas de paroles pour vous exprimer ma peine et ma surprise lorsque j'ai lu dans l'avenir du 26 mai dernier: "nous dirons donc toujours au peuple: en ce qui regarde la religion, écoutez et respectez vos pasteurs; mais découragez-les de se mêler de politique... ils n'ont pas renoncé au monde pour se jeter dans ses luttes." C'est ainsi que vous, jeunes canadiens, qui prenez le titre de démocrates avancés; vous voulez ôter à vos prêtres les droits sacrés et imprescriptibles de citoyens! Et vous avez le triste courage de mettre une pareille phrase dans l'avenir au moment où la démocratie française appelle le prêtre à jouir de la plénitude de ses droits de citoyen qu'on lui avait ravis: vous voulez fermer la bouche du prêtre citoyen, au moment où des prêtres et des évêques élus par le peuple français siègent à l'Assemblée Nationale! "C'est par charité pour le prêtre, ditiez-vous, que vous le dépossédez ainsi de son droit de citoyen... c'est parce que vous désirez lui rendre service (l'avenir du 26 mai). C'est parce qu'il a renoncé au monde." En vérité vous me rappelez l'histoire de ce brave homme qui dévalisait les voyageurs, par charité... c'était, disait-il, "pour les débarrasser d'une trop pesante valise et les rendre plus lestes et plus légers sur la route."

Vous dites que le prêtre est exposé de se tromper en politique... Mais pourquoi se tromperait-il plus que vous? Les démocrates avancés ont-ils plus que le reste des humains, un brevet d'infaillibilité?... Si tous ceux qui sont sujets à se tromper en politique étaient obligés de garder le silence... combien de jours l'avenir aurait-il encore à vivre? Le prêtre pourra se tromper en politique, j'y consents... mais il ne se trompera pas plus que vous. Le prêtre n'est-il pas, comme vous, l'enfant du serviteur, l'ami du peuple? — Le prêtre n'est-il pas intéressé autant et plus que vous au bonheur de ce que vous appelez le peuple? La félicité, la richesse, les joies pures, la paix, le bonheur du peuple, ne font-ils pas au prêtre la félicité, la richesse, la gloire, la joie pure du prêtre? Le prêtre n'est-il pas à portée, aussi bien et souvent mieux que vous, de connaître le caractère, les besoins réels du peuple? Le prêtre n'a-t-il pas une conscience aussi droite, aussi éclairée que la vôtre, pour donner un bon conseil, sur quelque sujet que ce soit, en ce qui regarde les rapports des hommes entre eux, avec leurs inférieurs, ou envers ceux qui les gouvernent? Si le peuple souffre, devient pauvre, esclave; est-ce que le prêtre ne devient pas tout de suite pauvre, esclave et malheureux avec son peuple? Est-ce que le prêtre, que vous dites être le modèle de toutes les vertus chrétiennes en Canada, sera plus exposé à être fourbe et menteur que les écrivains de l'avenir? Est-ce que le prêtre ne sait pas aussi bien lire que vous pour se servir des lumières des grands écrivains, sur les questions qui nous occupent? Pourquoi les prêtres ne connaîtraient-ils pas comme vous les graves enseignements de l'histoire qui nous apprennent, mieux que toute autre chose, les tendances de telle doctrine, de tel mouvement populaire? En vérité, il n'est impossible de comprendre sur quoi vous appuyez pour vouloir m'ôter mon droit de citoyen, parce que je suis prêtre. Est-ce que je n'aime pas mon cher Canada autant que vous?... Est-ce que je ne travaille moins que vous à son bonheur? Et, ce que je fais, n'est rien en comparaison de ce qu'ont fait, et que font encore tant de vénérables prêtres, qui sont plutôt les pères que les curés de leurs paroisses...

Je vous le déclare au nom de tous mes frères dans le sacerdoce en Canada (Je ne les ai pas consultés, mais je suis assuré que j'exprime leur pensée) nous tenons à notre droit de citoyen, comme à la vie; nous ne nous en laisserons pas déposséder. Nous n'y avons pas renoncé, comme vous semblez le donner à entendre à vos lecteurs et nous n'y renoncerons jamais. A chaque fois que l'occasion s'en présentera, à chaque fois surtout que nos vénérables Evêques

nous le conseilleront, nous dirons au peuple tout ce que nous croirons devoir lui dire pour son bonheur temporel et spirituel. Car le bonheur du peuple fait le nôtre. Nous vivons avec le peuple; Nous monterons avec lui; nous ne tomberons qu'avec lui. Lors des brûlantes discussions qui eurent lieu l'an dernier, entre M. Nelson et M. Papineau, au sujet de la fuite de ce dernier au moment du combat de St. Denis, avez-vous donc oublié que vous tâchiez de prouver que M. Papineau était opposé à ce que le peuple prit les armes en 1837. Vous faisiez alors force compliments à ce M. de ce qu'il voulait que le peuple n'employât pas la voie de la violence et des armes, mais celle des moyens légaux, pour obtenir justice. Eh bien! Qu'est-ce que le clergé fit alors pour mériter que vous l'insultiez aujourd'hui?... Qu'est-ce qu'il fit?... rien autre chose que ce que vous avez trouvé digne des plus grandes louanges dans M. Papineau! Le clergé s'oppose, en 1837 et 38, de toute son influence à la levée de boucliers, non pas, comme vous l'insinuez, parce qu'il sympathisait avec les tyrans du peuple, mais parce qu'il croyait que le peuple aggraverait ses malheurs, (comme c'est arrivé au lieu de les diminuer par la guerre civile.

Le bornes d'une lettre ne me permettent pas de vous en écrire plus long aujourd'hui... D'ailleurs, il me faut partir pour le comité du lac des Deux Montagnes, où je vais encore mêler mes sueurs à celles des vénérables curés (que vous vœux, comme citoyens, au mépris de leur peuple) dans l'intérêt du cher Canada.

J'ai l'honneur d'être, etc.  
C. CHAMBERLAND, Prêtre.  
Longueuil, 9 juin 1849.

EXTRAIT DE JOURNEAUX.

Nous prions nos lecteurs de se mettre en garde contre eux qui font le métier dégoûtant de propagandistes à la manière des distributeurs de Tracts, et tourmentent incessamment aux coins des rues et aux portées des maisons, les abonnés des journaux respectables, les engageant à les laisser pour les remplacer par de feuilles de principes plus que douteux sous tous les rapports, qui mourront demain avec leurs doctrines subversives de l'ordre et même de la religion, et leur feront doublement regretter de s'être abonnés. Plusieurs de nos abonnés nous ont écrit qu'on leur avait offert ces journaux pour six mois gratuits à condition qu'ils les paieraient les six mois suivants. Mais ces abonnés voient que la marchandise offerte à vil prix et même pour rien ne peut valoir grand chose et que le marchand qui l'offre en est convaincu lui-même; ils savent que cet adage: "On n'a que pour son argent," est vrai toujours.

Journal de Québec.

LE VAPEUR ROWLAND HILL. — Construit par M. Ryan pour la compagnie "Ligne du Peuple" entre Québec et Montréal, et qui est parti il y a le 30 mai 1848 pour Saint-Jean du Nouveau-Brunswick, où il paraît qu'il n'a pas trouvé un emploi lucratif, s'en revient. Il y a huit jours qu'il est parti de Saint-Jean et on l'attend ici d'heure en heure.

Canadien.

INCENDIE. — Jeudi ou vendredi de la semaine dernière la grange et les étables de M. Alexandre Chamberland pilote, à Saint-Michel, ont été consumées par le feu pendant que la famille était le soir à l'église. Animaux, voitures, instruments aratoires, en un mot tout ce qu'elles contenaient a péri dans les flammes. C'est une perte de 100 à 200 louis que M. Chamberland éprouve par cet accident, auquel on ne peut soupçonner d'autre origine que la pipe. Il n'y avait rien d'assuré.

Idem.

LA BÉNÉDICTION de la cloche destinée à la nouvelle église du faubourg Saint-Jean s'est faite hier à la cathédrale, à l'heure et à la place des vœux. Le parrain était Joseph Robitaille, écuier, l'un des marguilliers de la fabrique, et la marraine dame Thérèse Légaré, épouse de Michel Tessier, écuier, notaire. La cloche a reçu le nom de Thérèse-Joseph. Le sermon a été prêché par M. l'abbé Marliac, vicaire de la cathédrale, qui doit desservir l'église Saint-Jean. MM. les élèves du Petit-Séminaire ont contribué à l'éclat de cette cérémonie importante en exécutant plusieurs morceaux de musique. La collecte a produit £50.

Canadien du 18.

Prédiction sur les événements d'Europe. — On a découvert dernièrement à Rome, dans la bibliothèque d'un couvent des Augustins, une très-curieuse prophétie. Elle se trouve imprimée dans un ouvrage intitulé: "de fluctibus mundi" (des fluctuations du vaisseau mystique) par Ridolpho Gethier: augusta 1675. La prophétie est à la page 150; — En voici la traduction:

"Avant le milieu du 19e siècle, la scission sera répandue dans toute l'Europe: des républiques s'éleveront: des rois seront mis à mort, ainsi que la noblesse et les ecclésiastiques; et les religieux abandonneront leurs monastères. La famine, la peste et les tremblements de terre répandront la consternation sur un grand nombre de cités. Rome perdra son sceptre par l'invasion de faux philosophes. Le Pape sera tenu en captivité par son propre peuple, et l'Eglise de Dieu sera dépossédée de ses possessions temporelles et sera mise sous tribut. En peu de temps, il n'y aura plus de Rome. Un prince du Nord parcourra l'Europe avec une grande armée, renversera les républiques et exterminera tous les rebelles. Son épée, guidée par Dieu, défendra victorieusement l'Eglise de Christ, rétablira la foi orthodoxe, et subjuguera la puissance mahométane. Un nouveau pasteur, qui sera le dernier, viendra du rivage, sur un signal du ciel, dans la simplicité du cœur et de la doctrine du Christ, et la paix sera rendue au monde."

(N° 27.)

ENCORE L'ANCIENNE VIRGINIE.

Comté d'Albemarle, Virginie, 21 mars, 1847.  
A. M. Seth W. Fowle. — Cher monsieur: J'ai le plaisir de vous informer de l'usage que j'ai fait du Baume de Cerises sauvages de Wistar. J'avais une jeune négresse qui avait une attaque d'inflammation d'intestins, qui la mit en apparence aux portes du tombeau. Je consultai quelques uns de nos meilleurs médecins, qui dirent que le mal était incurable, ou qu'ils n'y pouvaient rien; j'essayai divers remèdes, mais ils ne firent aucun bien. Je vis une annonce du baume de Wistar, et pensai à en user, mais j'y avais peu de confiance. J'en achetai une bouteille, qui fut administrée d'après la direction, et je vis que la fille devenait mieux, et, avant d'avoir fini la bouteille, elle était debout. J'en achetai une seconde; elle la prit et maintenant elle est guérie ou à peu près. Elle fait son ouvrage journalier, et je ne l'entends pas se plaindre.  
R. L. Jefferson.  
Souvenez-vous que le vrai baume porte la signature de L. Butts sur le couvercle.  
A vendre à Montréal par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie, rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et S. J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

DECÈS.

En cette ville, subitement, samedi dernier, M. Joseph

Beauchamp, commerçant sur le bois, âgé de 55 ans.  
A Varennes, le 16 courant, M. Joseph Lussier, étudiant en loi, âgé de 18 ans, fils de Félix Lussier, boucher, seigneur du lieu.  
A Bytown, James Johnston, Ecr., ci-devant M. P. P. pour l'Ottawa.

A Québec, samedi le 16 courant, à l'âge de 41 ans et sept mois, après une maladie douloureuse, Charles Sauvageau, professeur de Musique, fils aîné du Lt. Col. Michel Sauvageau, Ecr. Il laisse une épouse désolée, quatre enfants en bas âge pour qui sa perte est irréparable, et un cercle nombreux d'amis, de connaissances et d'anciens élèves dont il avait su se concilier l'estime par son caractère et ses talents distingués. Il est le premier artiste canadien à Québec, qui ait enseigné la musique dans toutes ses branches, et le vif qu'il laisse sous ce rapport sera vivement et généralement senti. La supériorité qu'il avait acquise dans cet art était le résultat d'une application constante et d'heureuses dispositions naturelles, car il s'était formé seul.

A LOUER

A LOUER d'ici au 1er octobre une belle MAISON en pierre située près de l'Eglise de la Chenaille. Cette place est agréable et avantageuse pour quelqu'un qui désirerait passer l'été à la campagne: S'adresser à Jacques Laurier ou à Scholastique Rochon, à St. Thérèse.

ASSOCIATION. ST. JEAN-BAPTISTE.

ASSEMBLÉE DU COMITÉ.  
LES MEMBRES du Comité sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu, MARDI le 19 du courant, à 7 heures P. M., dans la Grande Salle de la Maison Cyrus, (ancien hôtel Nelson) Place Jacques Cartier, afin de prendre les mesures nécessaires pour célébrer dignement la fête nationale qui sera chômée le lundi, 25 juin courant, et pour autres affaires importantes concernant l'association.  
LUDGER DUVERNAVY, Commissaire-Ordonnateur.  
18 juin.

EAU MINERALE

DE PROVIDENCE DANS ST. HYACINTHE, DISTRICT DE MONTRÉAL.

M. JOSEPH GAZAILLE dit ST. GERMAIN, qui vient de deflower le nouvel établissement des Sources d'Eau Minérale dans St. Hyacinthe, ose espérer que le public lui donnera l'encouragement que mérite son établissement et lui sera tenu sur un pied respectable, et à un prix bien réduit.

Il ouvrira ses bains au public le 20 du courant. — I n'a pas de analyses des eaux, il est démontré qu'elles sont excellentes, prises à modeste dose, pour les maladies de l'estomac et des reins; qu'elles sont purgatives à larges doses, et que les bains pris dans ces eaux sont très favorables à la santé. Elles contiennent du gaz carboné, que en assez grande quantité.

M. SAINT GERMAIN aura un omnibus qui voyagera plusieurs fois le jour entre le village de St. Hyacinthe et son établissement qui n'est qu'à 20 arpents du village dans un site où l'air est très-pur.

Un médecin visitera chaque jour l'établissement pour prescrire l'usage des eaux, selon les indispositions de chacun de ceux qui en feraient usage.  
M. St. GERMAIN propose d'exporter prochainement de ces eaux dans les villes et les principaux villages du Bas-Canada, les accompagnant d'informations bien détaillées.  
St. Hyacinthe, 6 juin 1849.

GRAINES DE JARDIN

DE LA RÉCOLTE DE 1848.  
Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines: LES graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'autonome pour le Canada laissent les différents Ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'elles viennent semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRANÇAISES.

DE LA MEILLEURE QUALITÉ.  
Ce moyen, quoiqu'il dépende d'un été prouvé par l'expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à attirer attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDINS, et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le paquebot Baltimore qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété de graines lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges Fèves  
Brocoli Betteraves Choux  
Capucines Concombes Carottes  
Carcouilles Sarrisettes Poireaux  
Laitue Melon Marjolaine  
Moutares Oignons Pois-Chiches  
Persils Pignons Citrouille  
Raves Rhubarbe Romanina  
Saffran Sauges Choux de Savoie  
Epinards Sarrisettes Thym  
Tabacs Navet Tomates  
Fèves rouges Betteraves blanches, etc. etc. etc.  
BENJ. WORKMAN & Co. (re)  
172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane.  
Montréal, 16 avril.  
P. S. — Ils ont aussi à vendre un assortiment de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

CE QUE PENSE LE PEUPLE.

A l'adresse des habitants du comté de Berthier, signée par 2985 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu dans les termes suivants:

Messieurs.—Je partage sincèrement les sentiments que vous exprimez dans votre adresse au sujet des malheureux événements qui ont récemment eu lieu dans la cité de Montréal, les insultes dont le représentant de la reine a été l'objet, les attaques dirigées contre la représentation nationale, l'incendie de la maison du Parlement, la destruction des magnifiques bibliothèques, propriété de la province, la violation de la propriété individuelle. C'est un spectacle vraiment désolant et affligeant, propre à remplir d'amertume et d'inquiétude le cœur de tout homme sérieux et bien pensant. Mais retournons le tableau; de l'autre côté, que voyons-nous. Un gouverneur qui se laisse menacer dans son honneur, dans sa réputation, dans sa vie même, plutôt que d'abandonner pour un seul instant la voie que lui tracent le devoir, l'impartialité et l'attachement au bon peuple canadien; la majorité des représentants du Haut-Canada, qui pendant qu'on essaie de faire surgir une tempête acablante d'impopularité autour d'eux, demerrent impassibles sur leurs sièges, et proclament d'une voix claire et ferme: "on peut répandre les calomnies contre nous, on peut même abréger notre existence parlementaire mais tant que nous tiendrons notre mandat, nous ne cesserons d'agir en hommes consciencieux, en hommes animés d'un sentiment de justice et de véritable fraternité;" enfin, ce noble et généreux peuple lui-même, dès qu'il a bien compris la question en litige, se lève comme un seul homme et s'écrie: "on a voulu nous duper, mais on ne réussira pas; nous sommes prêts à nous imposer même, s'il le faut, à payer de nos personnes, pour le maintien des principes constitutionnels et la défense des droits de nos frères du Bas-Canada." Aussi, en regardant tout cela, a-t-on droit de dire, à ce qu'il me semble, à ces hommes méritants de cette province des haïnes de race: "cachez-vous dans les ténèbres, fuyez cette lumière de justice et d'amour qui vient vous éblouir et vous confondre." Mais quant à vous, habitants du Bas Canada, je crois qu'il est de mon devoir de vous adresser en cette occasion un mot de conseil. Que le souvenir de la conduite de vos frères du Haut-Canada dans les circonstances actuelles ne s'efface jamais de votre mémoire. Désormais, qu'il n'y ait de lutte possible entre vous et eux dans la lutte de bonnes œuvres et de services réciproques. Quand il s'agira de leurs vœux ou de leurs intérêts, venez toujours de l'avant pour les appuyer et les promouvoir. Alors, advenue que pourra, ma tâche sera accomplie. Qu'on me renvoie de mon gouvernement, j'emporterai dans ma retraite un souvenir des plus doux. Au moins, aurai-je vu poindre sur le Canada un jour radieux; un avenir de bonheur et de véritable progrès; avenir, où le peuple canadien, héritier des vertus des deux peuples les plus nobles, les plus intelligents et les plus civilisés de l'Europe, unira ses efforts pour exploiter les richesses de cette terre favorisée où la Providence l'a placé; où, sous la protection de la mère-patrie, tous les habitants de la province, sans distinction d'origine, jouiront d'une sécurité et de droits égaux; et où, on peut bien l'espérer, Dieu, le commun Père de tous, propagera ses bienfaits à des enfants chéris qui obéissent à son commandement, en cultivant entre eux la fraternité et la paix. (Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse des habitants du comté de Shefford, signée par 1205 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit: Messieurs.—Ça me fait vraiment plaisir de recevoir les assurances de votre loyauté envers la reine et de votre approbation de mon administration du gouvernement de la province. Je regarde le coup porté au commerce aux entreprises utiles, que vous mentionnez dans votre adresse, comme un des plus sérieux des maux nombreux causés par les excès qui ont récemment été commis à Montréal. En observant les mesures importantes que le Parlement a prises dernièrement pour enrourager la construction de chemins de fer, et pour compléter les grandes voies maritimes de la province, j'avais conçu une vive espérance qu'enfin, après une longue obscurité produite par la dépression du commerce, des jours plus beaux allaient se lever sur le Canada. J'aime à croire que les protestations décisives et unanimes que la grande masse du peuple de la Province, fût en ce moment en faveur de l'ordre et de la liberté constitutionnelle va dissiper bientôt le nuage qui a pour le moment fait perdre de vue cette espérance. (Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse des habitants de Montmorency, signée par plus de 5000 personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante: Messieurs.—Je vous prie d'accepter et de faire agréer aux habitants du comté de Montmorency mes sincères remerciements pour cette adresse flatteuse et cordiale. Les assurances de franche loyauté que viennent de susciter de toutes les parties de la province les malheureux événements dont Montréal a récemment été le théâtre me sont d'autant plus agréables qu'elles sont en gage de l'approbation de mon administration par les sujets de Sa Majesté en cette province et de leur attachement à la mère-patrie. Soyez certains que je ne m'écarterai jamais de la voie de justice et d'impartialité que j'ai jusqu'ici suivie comme gouverneur du Canada. (Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse des officiers du 2e. bataillon de milice de Montmorency, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit: Messieurs.—Tout en nourrissant l'espoir que l'ordre public pourra être maintenu sans recourir à des moyens extraordinaires, je vous prie d'accepter mes remerciements sincères de l'offre de vos services comme miliciens que vous me faites dans cette adresse, et de vouloir bien croire que j'ai une confiance entière dans la loyauté et la bravoure de la Milice Canadienne. (Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse des paroisses de St. Pierre les Becquets et Gentilly, signée par M. le curé et 583 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait donner la réponse suivante: Monsieur.—Veuillez assurer aux habitants des Paroisses de St. Pierre les Becquets et de Gentilly, dont vous m'avez transmis les adresses au gouverneur-général, à l'occasion des événements récents, que Son Excellence saura répondre aux sentiments de loyauté envers Sa Majesté, de sympathie et de confiance en vers Son Excellence; par une conduite qui leur rendra de plus en plus chers les liens qui les unissent à l'Empire Britannique. J'ai l'honneur d'être, etc. J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse des habitants de Boucherville, signée par M. le curé et 72 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse qui suit: Monsieur.—Le gouverneur-général m'a chargé de vous prier de présenter aux habitants de la paroisse de Boucherville les remerciements et l'expression de la reconnaissance de Son Excellence pour leur adresse et les assurances qu'elle donne de sympathie et de leur appui pour le maintien de l'ordre public, l'exécution des lois et des droits constitutionnels, et pour la protection de sa personne dans le cas de récidive des excès qui viennent d'être commis au siège du gouvernement. J'ai l'honneur d'être, etc. J. LESLIE, Secrétaire.

Messire Thos. Pepin, Curé. A l'adresse de St. Laurent, signée par 231 personnes, S. E. Lord Elgin a fait donner la réponse suivante: Monsieur.—J'ai l'honneur d'accuser la réception par votre voie, de deux adresses, l'une à Sa Majesté, l'autre au gouverneur-général, à l'occasion des événements récents, de la part des habitants de la paroisse de St. Laurent. Son Excellence m'a chargé de vous informer quelle se fera un devoir de transmettre la première à sa destination, et de vous assurer, quant à l'autre, qu'elle a eu avec plaisir l'expression des sentiments qui contiennent cette adresse en faveur de l'ordre public, et avec reconnaissance, celle de l'approbation de sa conduite comme Représentant de Sa Majesté en cette province. J'ai l'honneur d'être, etc. J. LESLIE, Secrétaire.

Messire Thos. Pepin, Curé. A l'adresse de St. Michel de Bellechasse signée par M. le Curé et 15 autres personnes au nom de tous les habitants, S. E. Lord Elgin a fait donner la réponse qui suit: Monsieur.—Le gouverneur-général a reçu avec une satisfaction égale à celle que vous avez eu à transmettre l'adresse du comite de la paroisse de St. Michel, qui ne le cède à aucune autre pour le zèle et l'empressement à donner son appui moral à l'administration de Son Excellence, dans ce temps de déplorable agitation, au siège du gouvernement, et Son Excellence, n'a aucun doute que les cordiales et universelles manifestations, dans des circonstances où l'on a pu croire l'ordre constitutionnel menacé, ne manqueront pas de relever la réputation de loyauté vraie et sincère que le comté de St. Michel réclame à juste titre pour ses compatriotes. J'ai l'honneur d'être, etc. J. LESLIE, Secrétaire.

Messire J. D. Deziel, Curé. A l'adresse de la Pointe-Lévi, signée par M. le curé et 1698 autres personnes, S. E. Lord Elgin a ordonné de répondre dans les termes suivants: Monsieur le Curé.—Le gouverneur-général a éprouvé une vive satisfaction en voyant l'émotion profonde qu'a produite chez vos nombreux paroissiens les insultes auxquelles l'autorité, même dans ce qu'elle a de plus digne de la vénération des peuples, a été dernièrement en butte au siège du gouvernement. Les coups portés aux personnes et aux propriétés s'élevaient avec le temps oubliés et réparés, mais ceux qui ont atteint l'autorité ne se guérissent pas aussi promptement. Il n'y a pas de société possible et durable sans le respect pour les autorités constituées dans l'exercice légitime des pouvoirs dont elles sont revêtues. C'est ce qu'on a bien senti et exprimé les loyaux et intelligents habitants de la Pointe-Lévi. J'ai l'honneur d'être, etc. J. LESLIE, Secrétaire.

Messire J. D. Deziel, Curé. A l'adresse de St. Ambroise, signée par M. le curé et 54 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit: Monsieur.—J'ai mis devant le gouverneur-général l'adresse à Sa Majesté, ainsi que celle à Son Excellence que vous m'avez transmise; de la part des habitants de la paroisse de St. Ambroise. Son Excellence se fera un devoir de faire parvenir la première à sa destination; et quant à la seconde, Son Excellence m'a chargé de vous assurer combien elle est heureuse de voir par le témoignage, ajouté à tant d'autres, que son administration du gouvernement de cette province, a atteint l'objet de tous ses desirs en acceptant l'honorable et haute mission dont elle est revêtue, celui de défendre particulièrement chers au peuple canadien, les liens qui l'unissent à l'Empire Britannique. J'ai l'honneur d'être, etc. J. LESLIE, Secrétaire.

Dom. Lefrançois, Eccl. N. P. MANUEL DE TEMPERANCE. Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur le Rév. Père Chiniquy, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et de publier en général qu'il va incessamment, en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur. Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus chère que les précédentes. J. B. ROLLAND. Montréal, 22 décembre 1848.—jco.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ. LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPELÉAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société. ZEP. CHAPELÉAU, J. M. LAMOTHE. Montréal, 21 novembre 1848.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il est permis à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'honoreront. Il apportera à ses relieurs la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer. Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs. J. M. LAMOTHE. Montréal, 21 novembre 1848.—jco.

A vendre AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE, LE CALN DRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier. Ce Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les Saints et de toutes les Fêtes quise rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le comput ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale; La liste des membres du Conseil Législatif; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc. Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS. Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA. CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs. Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; ayant par son fini et son élévation que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain. La rue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée. Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire. L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet. Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour une année, est de 25\$ dont moitié payable d'avance. Les externes paient 25 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de 2\$, 10c. Et les frais des matines, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de 1\$. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais. En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera saisi. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence de moins qu'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance. Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants. Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister. Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison. La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion. S'adresser au Rév. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

DEUXIEME EDITION DU COURT TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ECOLES ELEMENTAIRES. CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, de formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualificatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs des départements sous l'Exécuteur de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examen leurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 21. Montréal 7 mars 1849.

AUX FABRIQUE A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE: à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les églises. Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vandreuil, 4s. Paere. Pour ditto, à l'est de la rivière Chaudières et d'chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Caspé, 2s. Paere. Pour ditto au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. Paere. N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. Paere, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain. Pour ditto, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. Paere. Ditto dans ceux qui le seront ci-après, 3s. Paere. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition. Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt. Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée. L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée. Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent. Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'achat du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne. Le bois coupé sans permission sur des terres sans location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence. Les demandes pour achat devront être faites aux comtes locaux respectifs. 3.—fois-

D. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal, 21 Nov. 1848.—5c-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Mineure. Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTUR CUS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN, Coin des rues NOIRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouvelles pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qui a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES; mais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement par mois de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 20 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 11. Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne, 0 4 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré. AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Eccl. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, P. V. Ste. Anne, M. F. PLOTE, P. V. Directeur. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Évêché, coin des Rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE.